

1 2 3 4 5

**ALLOCUTION DU COORDONNATEUR DU CENTRE CONGOLAIS DE LUTTE
ANTIMINES SUR L'UNIVERSALISATION, NETTOYAGE ET ERM A L'OCCASION DE
LA 5^{EME} CONFERENCE DES ETATS PARTIES SUR LES ARMES A SOUS
MUNITIONS**

Costa Rica, 01 au 05 septembre 2014

Excellences ;

Mesdames et Messieurs ;

Prenant la parole pour la première fois, la délégation de la République Démocratique du Congo voudrait féliciter le Président pour sa désignation et lui rassurer de son soutien indéfectible tout au long de cette 5^{ème} Conférence.

Monsieur le Président ;

La République Démocratique du Congo est un Etat signataire de la Convention d'Oslo sur les Armes à Sous Munitions. Mon pays a signé la Convention depuis le 18 mars 2009 et un instrument de ratification a aussitôt été déposé au Parlement où la chambre haute, c'est-à-dire le Sénat, venait d'adopter en dernier ressort le 28 novembre 2013, la loi y afférente qui a été transmise chez le Président de la République pour promulgation.

A ce jour, cette loi traîne dans sa phase d'analyse de constitutionnalité au niveau de la Cour Suprême de justice qui fait office de la Cour Constitutionnelle de notre pays, étape qui constitue un préalable pour que le Chef de l'Etat promulgue ladite loi.

D'autres mesures nationales ont été prises qui consacrent la mise en œuvre de la Convention sur les Armes à Sous Munitions. Il s'agit notamment de la stratégie nationale de Lutte contre les mines antipersonnel et les Restes Explosifs de Guerre et la mise en place du Comité National du Désarmement et de la Sécurité Internationale qui est présidé par le Premier Ministre.

Fort de ce cadre juridique, notre programme a résolu de combiner l'enquête nationale de contamination par Mines Antipersonnel à l'enquête sur les Sous Munitions.

C'est ainsi qu'avec l'appui financier du Gouvernement du Japon et l'accompagnement de l'UNMAS, nous avons lancé l'Enquête Nationale de Contamination par Sous Munitions sur l'ensemble du territoire national.

Monsieur le Président ;

Mesdames et Messieurs ;

Pendant plus ou moins 9 mois, les opérateurs nationaux sous supervision des opérateurs internationaux (MAG, NPA, DCA, Handicap International) ont mené des consultations de collecte d'opinion et des données pour 403 zones ciblées à travers plus ou moins 142 réunions qui ont concerné à peu près 6.431 personnes dans 8 Provinces, 14 districts, 40 territoires et 390 villages.

Après traitement et contrôle qualité, l'enquête nous a révélé 5 zones dangereuses dont 4 zones se trouvent dans la Province de l'Equateur au Nord-Ouest du pays et une zone dans la Province du Katanga au Sud du Territoire National.

La contamination est certes moindre étant donné que la surface totale des zones polluées est évaluée à 17.590 m², soit 12.340 m² pour les quatre zones de la Province de l'Equateur et 5.250 m² pour la zone dangereuse du Katanga.

La carte devant vous illustre cette pollution à travers le territoire national.

Par ailleurs, il convient de noter que les surfaces dans lesquelles sont identifiées toutes ces zones ont été marquées par les enquêteurs qui n'ont pas manqué de sensibiliser en même temps près de 27.000 personnes parmi lesquelles les hommes, les femmes et les enfants.

Monsieur le Président ;

Depuis 2011, notre programme a entamé des activités de destruction et de dépollution des armes à Sous Munitions sur le territoire national. Près de 1.593 Armes à Sous Munitions de type SHOAB faisant partie des stocks des FARDC acquis des Armées amies étrangères ont été détruites à Goma dans la Province du Nord Kivu le 09 novembre 2011 pour répondre favorablement à la Convention d'Oslo.

En outre, plus de 106 Armes à Sous Munitions ont été enlevées du sol congolais et détruites dont 23 en 2011, 55 en 2012, 21 en 2013 et 7 au mois de juillet de cette année. Trois types d'armes à sous munitions sont identifiés chez nous. Il s'agit de BLU 755, BLU 63 et PM1.

Pour arriver à ce résultat, les difficultés sont énormes, notamment l'accès au financement et les conditions de travail comme illustrent ces photos.

Pour conclure, la RDC a besoin de la consolidation de la solidarité internationale pour l'appuyer à poursuivre les efforts déjà déployés. L'appui des bailleurs des fonds pourra nous permettre d'achever les obligations de l'article 4 de la Convention, surtout que la contamination est minime.

Notre délégation voudrait réitérer les remerciements au Gouvernement du Japon pour sa contribution financière significative qui a conduit à la réalisation de l'enquête nationale.

Que l'UNMAS et tous les opérateurs nationaux et internationaux trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Je vous remercie.

Maître SUDI ALIMASI KIMPUTU
COORDONNATEUR NATIONAL DU CENTRE
CONGOLAIS DE LUTTE ANTIMINES